

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

RÈGLEMENT (CE) N° 800/2008 DE LA COMMISSION

du 6 août 2008

déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 214 du 9.8.2008, p. 3)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014	L 187	1	26.6.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2008R0800:20131201:FR:PDF>